

Pôle expertise et support

DEC 1

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Session 2022 -

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps de secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le jury du concours externe de secrétaire administratif de classe normale du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour la session 2022 est composé comme décrit en annexe.

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE
ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS**

- Session 2022 –

Annexe

Président du jury :

M. Alexandre MONNERET, secrétaire général de la DSDEN de Lozère,

Vice-Président du jury :

M. Cyril LAPENE, principal, collège Christian Bourquin, Millas,

Membres du jury :

Mme Mylène ASSIE, principale adjointe, collège Victor Hugo, Sète,

Mme Sophie ATOUI, AAE, fonction administrative, lycée professionnel Ernest Hemingway, Nîmes,

Mme Sabine BENEZET, AAHC, sans spécialité, université Via Domitia, Perpignan,

M. Paul-Marie BERENGUIER, AAHC, agent comptable, lycée Georges Pompidou, Castelnaud le Lez,

M. Benoit BERTIN, APAE, division de l'organisation scolaire, chef du bureau des lycées et lycées professionnels, rectorat, Montpellier,

M. Grégory BOUVIALA, APAE, directeur des services administratifs, IAE de l'université de Montpellier,

M. Jean Philippe BLUM, principal, collège Gaston Doumergue, Sommières,

Mme Corinne COT, APAE, gestionnaire, collège les Garrigues, Montpellier,

Mme Julie COUGET, AAE, gestionnaire, lycée Jacques Brel, Saint-Pons-de-Thomières,

Mme Laurence CROS, AAE, gestionnaire, cité scolaire Françoise Combes, Montpellier,

Mme Karine DECOOPMAN, AAE, gestionnaire, collège Le Bérange, Baillargues,

Mme Hélène DELBEZ, AAE, fonction administrative, université Paul Valéry, Montpellier,

M. Emmanuel DEYGAS, AAHC, agent comptable, lycée Jean Jaurès, Saint Clément de Rivière,

Mme Manuela FAVREAU-POUESSEL, APAE, responsable RH et appui juridique GRETA, rectorat, Montpellier,

M. Frédéric FRAISSE, AAE, gestionnaire, collège les Fontanilles, Castelnaudary,

M. Joan GRARD, professeur d'économie gestion finances, lycée Christian Bourquin, Argeles sur Mer,

Mme Régine GIL, APAE, responsable administrative, UFR LSH, université Via Domitia, Perpignan,

M. Johan GILLIERS, principal, collège Joseph Delteil, Limoux,

M. Joël INGUIMBERT, APAE, directeur Administratif, STAPS UFR4, Montpellier,

Mme Karine LE GAL, APAE, fonction administrative, université, Perpignan,

Mme Hélène LORENTE, AAE, fonction administrative, lycée Henri IV, Béziers,

M. Youssef NOUGOUM, APAE, fonction administrative, lycée Jean Moulin, Béziers,

Mme Anne PETIT, AAE, gestionnaire, lycée Lucie Aubrac, Sommières,

M. Bertrand PIERRE, professeur d'économie gestion finances, lycée Georges Pompidou, Castelnaud le lez,

M. Jérôme PIQUET, professeur d'économie gestion finances, lycée Jules Guesde, Montpellier,

M. Joël PLANES, principal, collège Simone Veil, Montpellier,
Mme Isabelle RABIER, professeur d'économie gestion finances, lycée Georges Pompidou, Castelnau le lez,
M. Bertrand ROUDAIRE, principal, collège les Escholiers de la Mosson, Montpellier,
Mme Gabrielle SKRZYPCZAK, AAE, adjointe chef de division des affaires financières, rectorat, Montpellier,
Mme Anne VALASTRO, professeur d'économie gestion finances, lycée Georges Pompidou, Castelnau le Lez,

ARTICLE 2 : Le président du jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le

24 MARS 2022

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL